

Conseil d'école n°3 – Lundi 26 Mai 2014

Président de séance : M. Taudin

Secrétaire de séance : Mme Forment

Membres présents :

Mairie : Mme Le Moller (Adjointe au Maire), M. Demanes (conseiller municipal), Mme Rivière (conseillère municipale), Mme Ferec (conseillère municipale), M. Piqué (directeur de l'éducation);

Equipe enseignante : Mmes Bayssette, Canevet, Chaït, Forment, Hervé-Deville, Leyniac, Martin, Pérille, Schipper, Sonfils, Tonon et M. Taudin.

Parents d'élèves : Mmes Lebrun, Fournier, M. Guidez. Mmes Boissard, Defoort, Galan, Greslot, Lalande, Lauilhé, Lecroart et M. Hudrissier.

Invitées supplémentaires : Mlle Larrous, Mme Vincent, Mme Gabet.

Absentes excusées : Mmes Boulhaïs, Mme Dissaux.

Séance ouverte à 17h 30.

Une erreur s'est glissée dans le PV du dernier conseil d'école : la fin des TAPS a lieu à 16h30 et non à 16h45.

1^{ère} partie du Conseil d'école

1. La réforme des rythmes scolaires

Suite à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et à la sortie du décret du 7 mai dernier, la municipalité sollicite l'avis du conseil d'école sur l'organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée 2014. Elle propose une évolution selon deux options possibles avec deux variantes chacune.

Option 1A	L M J	8h45 / 12h 13h45 / 15h45	TAP.1h
	Me	8h45 / 11h45	CLAE
	V	8h45 / 12h 13h45 / 15h45	APS
Option 1B	L M J	8h30 / 11h45 13h45 / 15h45	TAP.1h
	Me	8h45 / 11h45	CLAE
	V	8h30 / 11h45 13h45 / 15h45	APS
Option 2A	L M J	8h45 / 12h 13h45 / 16h30	APS
	M	8h45 / 11h45	CLAE
	V	8h45 / 11h45	TAP.3h
Option 2B	L M J	8h30 / 11h45 13h45 / 16h30	APS
	M	8h45 / 11h45	CLAE
	V	8h45 / 11h45	TAP.3h

Temps d'échange :

Les parents sont d'accord pour une augmentation du temps de TAPS : 1 heure au lieu de 45 minutes.

Supprimer une séance de TAPS, supprime des ateliers. Or les enfants participent déjà à tour de rôle.

Si les enfants sont récupérés le vendredi, au-delà de 15h45, le coût de la garderie s'appliquera.

L'option 2 n'est pas dans l'intérêt de l'enfant.

Le quart d'heure déjà rajouté à la pause méridienne suffit. Un quart d'heure de plus n'est pas nécessaire.

8h30 est l'heure d'entrée du collège. Rues et parking sont très sollicités ; il faut différencier les heures d'entrée des deux établissements.

La durée des journées ne doit pas être allongée. Celle du week-end non plus.

Il est préférable de garder un même horaire d'entrée, chaque jour, pour qu'enfants et parents se repèrent mieux.

Un décalage des horaires est demandé entre la Maternelle et l'Elémentaire pour permettre aux familles de s'organiser quand elles ont des enfants dans les deux établissements. Cette demande n'est pas acceptée mais la ville propose « de garder les enfants des fratries, pendant 15 minutes (non facturé), afin de permettre aux familles concernées de récupérer leurs enfants ».

Avis du conseil d'école :

Parents, enseignants, DDEN (à l'unanimité). La Mairie s'abstient.

Le conseil d'école opte pour le statu quo, avec durée d'une heure des 4 séances de TAPS.

2^{ème} partie du Conseil d'école

2. Les effectifs pour la rentrée 2013

Nous attendons, à cette heure, pour l'année prochaine 41 CP (maintenant annoncés par la Mairie), 58 CE1, 52 CE2, 48 CM1, 47 CM2, 12 CLIS.

3 départs sont annoncés.

Ni ouverture ni fermeture ne sont envisagées.

Toutes les arrivées ne sont pas encore connues.

Le conseil d'école suit avec attention l'évolution des chiffres.

La rentrée aura lieu, pour les élèves, le 2 septembre. Pour les enseignants, la prérentrée est fixée au 1^{er} septembre.

3. Les travaux dans l'école

La classe 10 :

A cette heure, des expertises sont en cours.

Les dernières informations qui nous sont parvenues sont que les expertises seront longues.

Mercredi 21 mai, les services techniques (monsieur Saintout) sont venus avec les experts de deux sociétés qui interviennent sur le chantier. Il semble que les travaux vont être importants mais nous n'en connaissons ni les dates, ni le délai d'exécution.

Nous demandons d'être tenus au courant de la suite, la préparation de la rentrée doit en tenir compte.

Pour rappel, étaient programmés cette année :

- La clôture extérieure de l'entrée
- La mise aux normes du sol entrée repas
- L'évacuation de l'eau dans la cour par temps de pluie

Il faut penser aussi à :

- La réfection du parking : la mairie voit si cela relève de la commune ou du Conseil général
- Le nettoyage des murs extérieurs (présence de moisissures de plus en plus étendues)
- La pose d'une deuxième sonnette, au portillon d'entrée
- La pose des boîtes aux lettres, mieux intégrée et permettant une utilisation plus aisée
- La température du chauffage : la température contractuelle est 19 degrés. Est-ce suffisant, car chacun se plaint du froid dans les salles ?
- Revoir l'emplacement des panneaux d'affichage, pas assez lisibles car trop loin de la clôture

- La peinture d'une salle ? La mairie va voir. Réponse dans un deuxième temps

4. La Porte ouverte de l'école, vendredi 20 juin : organisation

La demande de matériel a été effectuée et acceptée.

Forme d'animation de l'an dernier : reconduite.

La soirée ouvrira à 17h et proposera :

- Une exposition des travaux d'élèves où les enseignants guideront l'observation des parents.
- La présentation de la chorale, à 17h30. R.-V. à 17h15. Le répertoire a pour thème le voyage. C'est un projet qui fédère l'ensemble des classes de l'école.
- Des jeux de kermesse, par les parents et l'APS (location de jeux AVEC'L). Des bonbons récompenseront les joueurs.
- Des danses et exposition de réalisations des TAPS.
- Des boissons, non alcoolisées, et des pâtisseries. Nous ferons appel aux parents pour fournir ces pâtisseries.

Tout, dans cette soirée, est gratuit.

La déclaration SACEM doit être effectuée. Mais pas de fond musical.

La soirée s'achèvera vers 20h00, et sera suivie du rangement.

Une réunion pour finaliser les derniers détails est nécessaire : mardi 3 juin, 17h30.

Séance levée à 19h30

Le Directeur
P.Taudin

La secrétaire de séance
C. Forment